

Les agriculteurs de ma région n'achètent pas de machines neuves, ils utilisent les anciennes. Tous les concessionnaires savent que le gros des revenus viennent de la réparation du vieil outillage. J'espère que le gouvernement fera quelque chose à ce sujet. Si les sociétés locales et les coopératives qui sont très actives dans ce genre d'affaires dans l'Ouest étaient disposées à importer de nouvelles machines ou à en fabriquer, le ministre ou le gouvernement envisagerait-il de les aider en fonction de la recherche et de la mise au point afin qu'elles fassent concurrence aux sociétés qui font payer trop cher? Le député de Mackenzie (M. Korchinski) a pertinemment soulevé la question des taux d'intérêts. Le gouvernement devrait faire maintenant une étude sérieuse de la question.

### LA MAIN-D'ŒUVRE

#### DÉPÔT DU RAPPORT DE L'ENQUÊTE SUR L'EMPLOI D'ÉTÉ DES ÉTUDIANTS DU NIVEAU POST-SECONDAIRE

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, aux termes du paragraphe 2 de l'article 41 du Règlement, je voudrais déposer le rapport de l'enquête sur l'emploi d'été des étudiants du niveau post-secondaire au Canada, en 1969.

### QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque)

#### LES ADMINISTRATEURS, POUVOIRS ET TRAVAUX DE L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

Question n° 819—M. Thomson:

1. L'Office national de l'énergie a-t-il le pouvoir de réglementer les importations et les exportations de pétrole brut et/ou de produits pétroliers?
2. L'Office national de l'énergie a-t-il le pouvoir de réglementer les importations d'énergie électrique?
3. Quelles sont les études spéciales sur l'énergie entreprises par l'Office national de l'énergie en collaboration avec des organismes de l'État et autres, tant au Canada qu'à l'étranger depuis 1967 et, dans chacun des cas, avec qui l'ONE a-t-il coopéré?
4. a) Quels sont les cinq administrateurs de l'Office national de l'énergie et quelles étaient leurs fonctions antérieures, b) ont-ils des intérêts financiers dans le domaine de l'énergie et, dans l'affirmative, quels sont-ils?
5. Quelles sont a) les réserves totales de gaz de pétrole, b) les réserves pétrolières commercialement exploitables de ces gaz dont dispose le Canada actuellement?

6. Quelles sont, quant aux autres minerais ou combustibles produits sur le marché canadien, a) les réserves totales, b) les réserves commercialement exploitables dont dispose le Canada actuellement?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): 1. A l'heure actuelle l'Office national de l'énergie ne dispose pas de ce pouvoir. Si le gouverneur en conseil, suite à la sous-section 87 (1) de la loi sur l'Office national de l'énergie, déclarait l'extension de l'application de la partie VI de la loi au domaine du pétrole, il adviendrait, en l'absence de règlements d'exception, que les exportations et les importations de pétrole seraient soumises à l'autorisation de l'Office national de l'énergie.

2. Non.

3. En vertu de la loi sur l'Office national de l'énergie, l'Office doit étudier et revoir régulièrement des questions relevant de la compétence du Parlement du Canada, ayant trait à l'exploration, la production, la récupération, la fabrication, le traitement, la transmission, la distribution, le transport, la vente, l'achat, l'échange et l'élimination de l'énergie et des sources d'énergie, au Canada et à l'extérieur; il doit en rapporter au ministre régulièrement. L'Office, dans l'accomplissement de ces fonctions, est amené constamment à étudier des questions ayant trait à l'énergie; un grand nombre de ces études sont effectuées en collaboration avec d'autres ministères et organismes fédéraux ainsi qu'avec les autorités provinciales intéressées.

Le plus souvent, les résultats de ces études sont destinés confidentiellement au gouvernement. Cette étude a été achevée en 1969 et publiée sous le titre «L'approvisionnement et la demande en énergie au Canada et la demande d'exportation en énergie canadienne de 1966 à 1990». La réalisation de cette étude a fait appel à la collaboration du ministère fédéral du Transport, du Conseil économique du Canada, ainsi que des ministères et organismes provinciaux de chacune des provinces du Canada, et des industries canadiennes du domaine de l'énergie.

Les autres études ont porté sur: l'évaluation des différentes sources possibles d'approvisionnement en énergie pour l'Île-du-Prince-Édouard, dans l'avenir; l'évaluation des différentes sources possibles d'approvisionnement pour Terre-Neuve; des études sur la possibilité de réalisation technique et la rentabilité économique d'usines marémotrices dans la baie de Fundy; la demande et l'approvisionnement en énergie, le rassemblement des statistiques concernant l'énergie obtenues auprès de diverses sources et sous diverses formes; la possibilité de réalisation et la conception la plus appropriée pour les installations de gazoducs; le transport de